

Dossier suivi par :  
Isabelle BAPTISTA

Laëtitia ATTAMNA  
David MARTORELL  
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98  
[drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr](mailto:drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr)

Le Président de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les personnels médico-sociaux et de santé.

**Objet : Campagne 2022 de promotion par liste d'aptitude des personnels Médico-Sociaux et de Santé**  
**Réf. : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le conseil d'administration du 6 juillet 2021**

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne de promotion de corps des personnels assistants principaux de service social et des administrations de l'Etat (APSSAE), au titre de l'année 2022.

Les candidatures à la liste d'aptitude seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » national, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG. (cf. LDG UL).

Si vous êtes promouvable et que vous souhaitez candidater, je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher de votre supérieur hiérarchique qui vous communiquera les informations nécessaires à la constitution de votre dossier (cf. annexe\_UL\_2i).

Votre supérieur hiérarchique vous précisera également la date à laquelle il souhaite recevoir votre dossier complet original pour transmission à la DRH. Un exemplaire complet de votre dossier signé devra vous être transmis par ses soins et l'avis concerté de la direction de votre structure devra obligatoirement y figurer.

Si vous êtes promouvable mais que vous ne souhaitez pas candidater, vous devrez obligatoirement le préciser sur l'annexe C3, la signer puis la transmettre à votre supérieur hiérarchique pour visa.

Je tiens à porter à votre connaissance que l'accès à un corps et à des fonctions d'un niveau supérieur implique une mobilité fonctionnelle, sauf si vous exercez déjà des fonctions d'un corps supérieur, après analyse de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC) de la direction des ressources humaines.

Aussi, les nominations dans ce corps s'effectuant au niveau national, l'inscription à cette liste d'aptitude peut impliquer une mobilité géographique que vous devez être en capacité d'accepter.

La Direction des Ressources Humaines reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

A Nancy, le 1<sup>er</sup> février 2022

Pour Le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Jean-François MOLTER

